



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

1

IDENTIFICATION

Candidat / Applicant:

Nom
Name

Prénom
First Name

Témoin / Witness:

Nom
Name

Prénom
First Name

Poste, titre
Position, title

Employeur ou organisation
Employer or organization

Adresse
Address

rue/street

ville/ city

province/région

pays/country

Code postal
Postal Code

Téléphone
Phone

Note au témoin/ Note to witness

Cher témoin

Le candidat nommé ci-haut vous a demandé de témoigner de son expérience de travail et ses qualifications en complétant ce formulaire pour sa demande de permis de géologue au Québec. Ce formulaire doit être accompagné d'une copie de la Déclaration d'expérience du candidat pour la période visée. Veuillez prendre connaissance des « Directives » et des « Critères d'évaluation » inclus à la fin avant de compléter ce formulaire. Ce formulaire est fourni en français et en anglais, votre choix d'une ou l'autre langue découle obligatoirement de votre maîtrise suffisante de cette langue.

Nous vous remercions de votre importante contribution au processus de reconnaissance professionnelle du candidat.

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas en mesure de fournir une évaluation objective du candidat, veuillez signer au bas de cette page et la retourner au Secrétaire.

Dear Witness:

You have been asked by the above applicant to act as a Witness for his/her work experience and qualifications by filling out the present form for his/her application for a Geologist permit in Québec. This form is to be accompanied by a copy of the Statement of experience completed by the applicant for the period you are asked to confirm. Please review the "Instructions" and the "Evaluation criteria" provided at the end before completing this form. This form is available in French and English, your choice of either language must result from your adequate mastery of this language.

We thank you for your important contribution to the licensing process for the applicant.

If, for any reason, you feel that you cannot provide an objective assessment of this applicant, please sign and return this page of the form to the Secretary

NE PEUT COMPLÉTER / UNABLE TO COMPLETE

Je ne suis pas en mesure de compléter ce formulaire et d'agir à titre de témoin au candidat.
I am unable to complete this reference form and act as a witness for the applicant.

Signature _____

Date _____
j/m/a d/m/y



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE COMPETENCE REFERENCE

2

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES/GENERAL INFORMATION

Cochez / Mark

- | | | |
|-----|--|---|
| 1.1 | Langue de communication: veuillez indiquer votre choix de langue de communication :
Communication language: please mark your choice of language for communications: | Français ☐
English ☐ |
| 1.2 | Quelle est ou était la nature de votre relation professionnelle avec le candidat?
What is or was your professional relationship to the applicant? | Employeur/Employer ☐
Superviseur/Supervisor ☐
Mentor ☐ |
| 1.3 | Quand avez-vous connu le candidat?
When have you known the applicant? | (Mois/Année) De : _____ À : _____
(Month/Year) From : _____ To: _____ |
| 1.4 | Avez-vous pris connaissance de la Déclaration d'expérience fournie par le candidat?
Have you reviewed the completed Statement of Experience provided by the applicant? | Oui /Yes ☐
Non /No ☐ |
| 1.5 | Selon vous, est-ce que cette Déclaration est vraie?
In your opinion, is the Statement valid? | Oui /Yes ☐
Non/ No ☐ |
| 1.6 | Avez-vous des raisons de croire qu'on devrait refuser la délivrance d'un permis à ce candidat?
Do you have any reason to believe that a license should be withheld from this applicant? | Oui /Yes ☐
Non /No ☐ |

Si oui, veuillez élaborer ci-dessous/ If yes, please explain below:

2. DÉCLARATION DU TÉMOIN/ DECLARATION OF WITNESS

Je déclare solennellement que l'information fournie sur ce formulaire est véridique au meilleur de ma connaissance. J'autorise l'Ordre des géologues du Québec à partager cette information avec toute autorité compétente. Je reconnais que l'Ordre peut me contacter pour obtenir des informations supplémentaires.

Prière de signer et dater ci-dessous et apposer vos initiales au bas des pages suivantes.

Signature du témoin
Signature of Witness

I solemnly declare that the information provided on the present form is true and complete to the best of my knowledge and I authorize, the Ordre des géologues du Québec to share this information with any competent authority. I acknowledge that the Ordre may contact me for additional information.

Please sign and date below and initial the following pages at the bottom.

Date

j/m/a d/m/y

Désignation professionnelle du témoin (s'il y a lieu) / Professional Designation of Witness (if applicable)

Titre professionnel
Professional title:

Numéro
Number

Organisation :

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

3

3. OBSERVATION DES COMPÉTENCES CONTEXTUELLES

Géologie de l'environnement, de l'aménagement et hydrogéologie

Le champ d'exercice Géologie de l'environnement, de l'aménagement et hydrogéologie concerne l'évaluation des conditions de terrain et l'évaluation des ressources souterraines en matériaux, en eaux souterraines, ou en énergie ainsi que l'élaboration, la mise en place et le suivi de mesures visant à corriger les situations problématiques ou à exploiter des ressources, de façon à protéger la vie, les biens et les écosystèmes. Ainsi, ce champ d'exercice touche plusieurs domaines d'expertise parfois cloisonnés, parfois entremêlés selon les projets, soit : la géotechnique, l'environnement, l'hydrogéologie, la géothermie et la prévention des risques naturels. Pour les fins d'évaluation, ce champ d'exercice est

subdivisé en 4 sphères d'activité énumérées au tableau qui suit. Vous devez identifier la sphère qui représente le mieux les activités du candidat avant de compléter la grille d'observations qui suit. Les énoncés de la grille sont généraux et s'appliquent aux quatre sphères avec les adaptations requises.

Chacune des sphères d'activité se traduit par une compétence contextuelle qui regroupe un ensemble de connaissances et habiletés propres et qui se manifeste par la réalisation de toutes les étapes d'un projet, de la planification au rendu final. Certains mandats peuvent, de façon concomitante, faire appel à plus d'une compétence contextuelle.

SPHÈRE D'ACTIVITÉ PRINCIPALE OBSERVÉE

Cochez une case

CC5	Réaliser des levés géoscientifiques (géologie, géophysique, géotechnique, hydrogéologie, géothermie, etc)	☐
CC6	Réaliser des programmes d'investigation ou de caractérisation portant sur les constituants et les conditions de la surface et du sous-sol ou les ressources en eau, en matériaux ou géothermiques	☐
CC7	Déterminer des mesures et des actions pour des fins d'aménagement, de protection, de rectification, de réhabilitation ou d'exploitation	☐
CC8	Contrôler les paramètres géoscientifiques lors de la mise en place et du suivi des mesures et des actions	☐

Compétences contextuelles

Observation
(cochez)

ÉTAPE DE PLANIFICATION

A B C n/a

01	Il saisit et tient compte des objectifs et de la portée d'un mandat ainsi que des contraintes budgétaires, physiques, environnementales et sociales afférentes.	☐	☐	☐	☐
02	Il collige et compile rigoureusement des données antérieures ou issues de tiers pertinentes à un projet (rapports ou cartes géologiques, titres de propriété, zonage, localisation, etc.).	☐	☐	☐	☐
03	Il prépare ou participe efficacement à l'élaboration de programmes de travail adaptés au contexte (ex. levés divers, échantillonnage, sondages, et autres).	☐	☐	☐	☐

ÉTAPE DE DÉMARRAGE ET DE COORDINATION DES TRAVAUX

04	Il contribue efficacement à l'obtention de permis et autorisations nécessaires ou informe les personnes et organismes concernés.	☐	☐	☐	☐
05	Il identifie et évalue les situations à risque (pour les travailleurs ou le public, infrastructures souterraines, etc.).	☐	☐	☐	☐
06	Il dirige ou participe efficacement, au démarrage et à la coordination des travaux de terrain (logistique, fournisseurs, etc.) ou d'analyse et d'interprétation requis	☐	☐	☐	☐

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

4

ÉTAPE DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE TERRAIN

A B C n/a

- | | | |
|----|---|------|
| 07 | Il maîtrise les disciplines géologiques et les méthodes requises pour la réalisation des travaux de terrain (ex. minéralogie, pétrographie, mesures structurales, méthodes de sondage, et autres). | 0000 |
| 08 | Il exécute, supervise ou collabore au déroulement et au suivi des activités prévues conformément au programme de travail, soit (en fonction de la sphère d'activité), le cas échéant: <ul style="list-style-type: none"> • des levés géoscientifiques de surface (cartographie géologique, géochimie, géophysique, etc.) • des travaux exploratoires intrusifs (décapage, tranchées, sondages, etc.) • la réalisation rigoureuse de tests géoscientifiques (ex., perméabilité, granulométrie, compaction, etc); • la mise en place ou de suivi des actions/ouvrages correctifs ou d'exploitation (cartographie, mesures, respect des spécifications, etc.). | 0000 |
| 09 | Il décrit, mesure et échantillonne rigoureusement des expositions (affleurements, décapages, tranchées, parois, rainures), des sondages (carottes ou déblais de forage), des fluides ou d'autres matériaux. | 0000 |
| 10 | Il effectue ou participe, de façon rigoureuse, à la réalisation de tests géoscientifiques (géochimiques, géophysiques, mécaniques, diagraphies, etc). | 0000 |
| 11 | Il propose des adaptations pertinentes au programme de travail en fonction des découvertes, des conditions de terrain ou des contrôles de qualité. | 0000 |

ÉTAPE D'ANALYSE ET D'INTERPRÉTATION

- | | | |
|----|--|------|
| 12 | Il maîtrise les disciplines géologiques requises et les outils courants pour l'analyse et l'interprétation des données spécifiques à la compétence (ex. géomécanique, géologie structurale, hydrogéologie, géostatistique, outils informatiques, etc.). | 0000 |
| 13 | Il analyse et valide judicieusement des données antérieures ou issues de tiers. | 0000 |
| 14 | Il établit ou met à jour des bases de données, des cartes, des coupes géologiques en y rapportant rigoureusement les données recueillies. | 0000 |
| 15 | Il modélise adéquatement des données géoscientifiques à l'aide d'outils informatiques, en tenant compte du modèle géologique et de paramètres clés. | 0000 |
| 16 | Il contribue efficacement (en fonction de la sphère d'activité) à l'exploitation des résultats pour, le cas échéant: <ul style="list-style-type: none"> • définir les caractéristiques du sous-sol, des zones problématiques ou de celles favorables à l'exploitation des ressources; • développer ou raffiner le modèle géologique en relation à l'usage ou aux services actuels et prévus; • l'analyse et l'interprétation des données issues des tests géoscientifiques; • concevoir les actions/ouvrages correctifs ou d'exploitation; • surveiller et optimiser les paramètres d'opération des ouvrages ou d'exploitation de la ressource. | 0000 |



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

5

ÉTAPE DE TRANSMISSION ET DE CONSERVATION DE L'INFORMATION

A B C n/a

- | | | | | | |
|----|--|---|---|---|---|
| 17 | Il documente de façon claire et précise son travail (observations, mesures, essais, traitement de données, etc) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 | Il produit des livrables de qualité (rapports, cartes, et autres). | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 19 | Il effectue ou participe efficacement à la sauvegarde et à l'archivage sécuritaire des données, documents et échantillons issus d'un mandat. | 0 | 0 | 0 | 0 |

Énoncé Commentaire

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Autres commentaires

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

6

4. OBSERVATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Outre les connaissances et habiletés scientifiques et techniques manifestées par les compétences contextuelles, le géologue doit faire preuve de compétence professionnelle afin d'agir de manière efficace, opportune, indépendante et éthique dans des situations professionnelles complexes. Les savoirs et aptitudes afférents sont rassemblés sous 7 compétences professionnelles qui sont communes à tous les géologues.

Compétences professionnelles

Observation
(cochez)

CP4- EXERCER UN RÔLE CONSEIL EN GÉOLOGIE (AUTONOMIE PROFESSIONNELLE)

A B C n/a

- | | | |
|-----------|--|------|
| 01 | Il saisit les objectifs et attentes du requérant et propose une entente de services et un plan de travail qui permettent d'en tenir compte tout au long du mandat. | 0000 |
| 02 | Il assure la collecte, la validation et l'analyse de l'ensemble des données pertinentes au mandat. | 0000 |
| 03 | Il prépare un avis professionnel adéquat, approprié et indépendant : il dégage et formule clairement et de façon structurée des constats et des éléments diagnostiques; il émet des recommandations ou des idées les concernant qui sont fondées, pertinentes et indépendantes | 0000 |

CP5- APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

- | | | |
|-----------|--|------|
| 04 | Il a une connaissance fonctionnelle des principaux règlements et lois touchant son champ d'activité et sait consulter les textes légaux pour planifier et agir de façon conforme. | 0000 |
| 05 | Il applique les règles visant la protection de la santé et la sécurité au travail et est en mesure d'identifier une situation à risque, d'intervenir (ex. sécuriser une zone, arrêter le travail) et d'en informer diligemment les personnes concernées sur le site ainsi que son superviseur. | 0000 |

CP6- EFFECTUER EN CONTINU LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- | | | |
|-----------|--|------|
| 06 | Il sélectionne judicieusement les méthodes et outils appropriés et veille à ce qu'ils soient utilisés selon les procédures agréées, afin d'obtenir des résultats de qualité qui répondent aux objectifs. | 0000 |
| 07 | Il planifie le contrôle et l'assurance qualité et veille à l'application des contrôles requis lors de la collecte, l'analyse et l'interprétation des données. Il donne une rétroaction en cas de problème. | 0000 |
| 08 | Il prépare des livrables de qualité et les vérifie ou les fait valider avant de les soumettre. | 0000 |

CP7- COMMUNIQUER DE L'INFORMATION COMPLEXE EN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- | | | |
|-----------|--|------|
| 09 | Il communique de façon claire et structurée avec la terminologie appropriée en fonction des objectifs et du contexte. Ses propos et écrits sont cohérents, complets et la qualité de la langue est adéquate. | 0000 |
| 10 | Il prépare ses communications écrites ou orales en tenant compte du niveau de connaissances des personnes visées. | 0000 |

CP8- EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE GESTION DANS L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- | | | |
|-----------|--|------|
| 11 | Il planifie convenablement les tâches d'un projet ainsi que l'échéancier et le budget afférents | 0000 |
| 12 | Il gère un projet ou une tâche selon les paramètres établis : il fait un usage judicieux des ressources et du temps alloués; il suit rigoureusement les travaux et le budget d'un projet et en fait rapport au moment opportun; le cas échéant, il repère les écarts, les justifie, les corrige, ou les signale diligemment. | 0000 |



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

7

CP9- APPLIQUER LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

A B C n/a

13 Il fait preuve d'éthique dans l'exercice de la profession :
il se comporte avec intégrité et préserve la confidentialité de l'information.

0000

14 Il fait preuve de jugement professionnel : il est conscient des implications légales ou autres de ses actes et
il agit de manière consciente et réfléchie en tenant compte des limites de ses compétences ainsi que des
limites de l'information et des moyens dont il dispose.

0000

CP10- ASSURER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE SES COMPÉTENCES

15 Il cherche constamment à identifier ses lacunes et à les corriger.

0000

16 Il suit l'évolution des connaissances dans son champ d'activités
et en intègre les développements dans sa pratique.

0000

Énoncé	Commentaire
Autres commentaires	

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

8

5. OBSERVATION DES QUALITÉS PERSONNELLES

En plus des compétences contextuelles et professionnelles, diverses qualités personnelles sont jugées importantes dans l'exercice de la profession.

L'évaluation des qualités personnelles repose sur l'observation de comportements. La grille « Qualités personnelles » permet d'identifier les qualités démontrées par le candidat durant la période visée.

Les qualités personnelles sont idéalement démontrées par tous les géologues. Néanmoins, chacun a sa personnalité propre qui module son cheminement de carrière et les fonctions qu'il occupera. En conséquence, un moindre développement de certaines qualités ne nuit pas forcément à l'éligibilité du candidat.

Qualités personnelles

Observation
(cochez)

QP1-RELATIONS INTERPERSONNELLES

A B C n/a

- | | | |
|-----------|---|------|
| 01 | Il respecte les personnes. | ○○○○ |
| 02 | Il maintient des relations courtoises avec les membres de son équipe et les autres personnes avec qui il entre en contact dans le cadre de son travail. | ○○○○ |

QP2-ADAPTABILITÉ

- | | | |
|-----------|--|------|
| 03 | Il travaille efficacement dans différents environnements (hostile, inusité, éloigné, isolé, etc.) et s'adapte à des situations imprévues ou inhabituelles. | ○○○○ |
| 04 | Il accepte volontiers de travailler hors de sa zone de confort technique et il est ouvert à étendre ses compétences. | ○○○○ |

QP3-COMPORTEMENT RESPONSABLE

- | | | |
|-----------|---|------|
| 05 | Il respecte les consignes et les engagements et il a le souci du travail bien fait (conscientieux). | ○○○○ |
| 06 | Il accepte et assume des responsabilités. | ○○○○ |

QP4-LEADERSHIP

- | | | |
|-----------|--|------|
| 07 | Il prend des décisions et supervise adéquatement du personnel. | ○○○○ |
| 08 | Il démontre de l'engagement et de la persévérance envers le mandat, l'organisation qui l'emploie et la profession. | ○○○○ |

QP5-AUTONOMIE

- | | | |
|-----------|--|------|
| 09 | Il effectue son travail avec un minimum de supervision et trouve des solutions (créatif, et proactif). | ○○○○ |
|-----------|--|------|

QP6-GESTION DU STRESS

- | | | |
|-----------|---|------|
| 10 | Il travaille efficacement sous pression ainsi qu'en situation de crise (calme et sang-froid). | ○○○○ |
|-----------|---|------|



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE
COMPETENCE REFERENCE

9

Énoncé

Commentaire

Autres commentaires

VEUILLEZ TRANSMETTRE CE FORMULAIRE À L'AIDE DU BOUTON D'ENVOI SUR LA PREMIÈRE PAGE

ou l'envoyer par la poste à l'adresse suivante

1200 McGill College, bureau 1500
Montréal (Québec), H3B 4G7

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

10

DIRECTIVES GÉNÉRALES

VOTRE RÔLE

Vous êtes invité à attester l'expérience du candidat et commenter ses aptitudes professionnelles et personnelles.

Puisque l'évaluation repose sur l'observation en situation de vie professionnelle, le témoin doit être un géologue professionnel actif ou un autre professionnel familier avec le travail du candidat. Les superviseurs directs ou les mentors sont habituellement les témoins les plus appropriés.

À titre de témoin, vous devez être en mesure d'attester vos observations. L'Ordre vous invite donc à considérer vos réponses avec soin et à fournir un maximum d'information sur les qualifications du candidat en vue de la pratique professionnelle autonome.

L'attribution du permis professionnel étant fondée sur l'évaluation par les pairs, vos réponses et vos commentaires sont essentiels au processus.

GENERAL INSTRUCTIONS

YOUR ROLE

You are asked to confirm the applicant's experience and to comment on professional and personal attributes.

Since the evaluation is based on observation in real professional situations, the witness must be an active professional geologist or another professional familiar with the work of the candidate. Direct supervisors and mentors are normally considered the most appropriate witnesses.

As a witness, you are expected to attest to your observations. You are urged to consider your answers carefully and to provide as much input and guidance as possible to the Ordre concerning the qualifications of the applicant for autonomous professional practice.

Because granting of professional licensure is based upon peer review, your answers and comments are critical to the process.

DIRECTIVES

Ce formulaire vise à documenter les réalisations du candidat durant la période inscrite à sa Déclaration d'expérience de travail. Cette documentation repose essentiellement sur le témoignage de l'observation de diverses activités ou comportements en milieu de travail énoncés sur trois (3) grilles distinctes. En conséquence, vous êtes prié de :

1. vérifier et, le cas échéant, commenter les informations fournies par le candidat sur sa Déclaration d'expérience;
2. prendre connaissance des présentes directives, des critères d'évaluation et des explications qui suivent;
3. compléter le présent formulaire en :
 - a. vérifiant/complétant la fiche d'identification du candidat et du témoin ;
 - b. répondant à toutes les questions des sections 1, 3, 4 et 5 au meilleur de votre connaissance et de votre jugement en utilisant le barème fourni ;
 - c. signant et datant la déclaration de la section 2.

Le candidat et l'Ordre comptent sur vous pour compléter ce formulaire et le retourner dans les plus brefs délais.

INSTRUCTIONS

The purpose of this form is to document the achievements of the candidate during the period reported in his/her Work experience declaration. This documentation relies essentially on the testimony to the observation of specified activities or behaviours in a work environment as described on three (3) distinct tables. In consequence, please:

1. verify and, as needed, comment the information provided in the candidate's Work experience declaration;
2. take cognizance of the present instructions and following Evaluation criteria and other explanations;
3. complete the present form by:
 - a. verifying/completing the candidate/witness identification sheet;
 - b. answering all questions in sections 1, 3, 4 & 5 to the best of your knowledge and judgment according to the scoring table provided;
 - c. signing and dating the declaration in section 2.

The applicant as well as to the Ordre rely on you to complete the form and return it as soon as possible.

COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Si vous le jugez nécessaire, n'hésitez pas à fournir des commentaires additionnels dans une enveloppe scellée adressée au Secrétaire et marquée « confidentiel ».

Le contenu de cette lettre ne sera dévoilé qu'au Secrétaire et aux officiers concernés par l'inscription devant avoir connaissance de l'information.

ADDITIONAL COMMENTS

If you deem it necessary, do not hesitate to provide additional comments in a sealed envelope addressed to the Secretary and marked "Confidential".

The contents of this letter will be disclosed only to the Secretary and registration officials who need to know.

CONFIDENTIALITÉ

Votre déclaration sera traitée de façon confidentielle.

CONFIDENTIALITY

Your statements will be kept confidential.

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

11

CRITÈRES D'ÉVALUATION

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les conditions de délivrance du permis de géologue incluent l'obligation d'avoir complété un stage supervisé satisfaisant ou son équivalent.

L'objet du présent formulaire est d'aider à documenter l'équivalence de stage définie dans les règlements, soit:

- L'équivalence de stage requiert la démonstration d'un niveau d'habiletés et de connaissances pratiques équivalent à celui acquis par une personne qui a effectué le stage. L'appréciation de l'équivalence d'un stage tient compte des éléments suivants :
 - 1° l'expérience pertinente de travail;
 - 2° les diplômes de cycle supérieur obtenus en géologie ou dans un domaine connexe;
 - 3° les travaux effectués et les cours suivis, leur nature, leur contenu et les notes obtenues;
 - 4° les stages de formation supervisés et les autres activités de formation pratique.
- Le stage vise l'atteinte de l'autonomie professionnelle requise pour exercer la profession de géologue. Il doit permettre de mettre en pratique les connaissances théoriques et techniques acquises par la formation en géologie et comporter l'accomplissement des activités suivantes :
 - 1° la collecte et l'analyse de données géologiques;
 - 2° la gestion et l'animation d'une équipe de travail;
 - 3° la gestion de projets, incluant ses aspects financiers;
 - 4° la communication écrite et orale liée à l'exercice de la profession auprès d'une administration, des pairs ou du public.
- Le stage est de 36 mois, consécutifs ou non, comportant au moins 5 000 heures de formation pratique. Il est effectué sous la supervision et la responsabilité d'un maître de stage.

EVALUATION CRITERIA

REGULATORY REQUIREMENTS

The conditions for deliverance of a Geologist Permit include the requirement for having completed satisfactorily a tutored training period or its equivalent. The present form aims to help document the assessment of training equivalency defined in the regulations as:

- Training equivalence will be recognized if the level of skill and practical knowledge is shown to be equivalent to that acquired by someone who has completed the prescribed training. In the evaluation of practical training equivalence, the following factors are taken into account:
 - 1° relevant work experience;
 - 2° graduate diploma in geology or a related field;
 - 3° assignments completed and courses taken, the nature and content thereof and the grades obtained;
 - 4° supervised training and other practical training activities in geology or a related field.
- The purpose of practical training is to ensure that it allows the trainee to acquire the professional autonomy needed to practise the profession of geologist. It must enable the trainee to apply the theoretical knowledge and techniques acquired during studies in geology and must include the following activities:
 - 1° geological data gathering and analysis;
 - 2° management and leadership of a work team;
 - 3° project management, including the financial aspects;
 - 4° written and oral communication, with an administration, peers or the public, related to the practice of the profession.
- The training is 36 months long, consecutive or not, including at least 5,000 hours of on-the-job training. It takes place under the oversight and responsibility of a training supervisor.

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

12

BARÈME D'ÉVALUATION

Le barème d'évaluation utilisé sur les grilles des sections 3 à 5 du formulaire comprend trois niveaux et une option d'abstention.

Les trois niveaux sont cotés A à C et visent à documenter la fréquence d'observation du comportement ou de l'activité décrit dans l'énoncé inscrit à la grille.

La signification des cotes utilisées sont les suivantes :

Cote A : Les caractéristiques de cet énoncé sont en tout temps observées.

Cote B : Les caractéristiques de cet énoncé sont souvent observées.

Cote C : Bien que le contexte et les circonstances s'y prêtent, les caractéristiques de cet énoncé sont rarement ou jamais observées.

Cote n/a : Ne s'applique pas. Cette cote est à utiliser lorsque l'activité ou le comportement décrit par l'énoncé ne peut être apprécié par le témoin parce que les tâches confiées au candidat ou les circonstances de son travail n'incluent pas les activités ou les situations décrites par l'énoncé.

SCORING TABLE

The scoring of the various tables of sections 3 through 5 of this form includes three levels of performance and an opting out.

The levels of scoring are labelled A through C and aim to document the frequency of observation of the activity or behavior described in the statement to be marked.

These labels mean the following:

Score A: The characteristics of the statement are observed at all times.

Score B: The characteristics of the statement are observed often.

Score C: The characteristics of the statement are seldom or never observed in situations or contexts calling for them.

Score n/a Not applicable. This score is to be used when the activity or behavior described in the statement cannot be observed by the witness because the tasks given to the candidate or the circumstances of his/her job do not include the activities or situations described in the statement.

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

ANNEXE

Informations complémentaires
Notions de compétence et de professionnalisme

13

LE CONCEPT DE COMPÉTENCE

La « compétence » est la capacité de concevoir et d'agir adéquatement dans des situations de vie professionnelle complexes en mobilisant un ensemble intégré de ressources (savoirs, habiletés, comportements, attitudes, valeurs, etc.).

La compétence est acquise en partie par la formation académique et en partie par l'expérience. La compétence regroupe un ensemble de compétences qui pour l'Ordre des géologues se déclinent en compétences dites contextuelles et professionnelles ainsi que diverses qualités personnelles.

Pour être éligible au permis de géologue, tout candidat doit démontrer sa compétence en exposant sa formation académique, en faisant la preuve d'une expérience adéquate avec un témoignage de compétence.

L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

L'autonomie professionnelle attendue d'un géologue en début de carrière n'est pas celle qu'on attend d'un professionnel « sénior » qui a une longue expérience et une expertise plus poussée.

L'évaluation d'un candidat au permis de l'Ordre des géologues vise à vérifier qu'il possède l'autonomie professionnelle requise; c'est-à-dire qu'il peut prendre la responsabilité de son travail et qu'il comprend ses limites.

Ainsi, l'autonomie professionnelle minimale attendue du candidat au permis de géologue implique qu'il peut:

- réaliser la plupart des tâches avec peu de supervision ou de directives;
- diriger une équipe ou travailler au sein d'une équipe efficacement;
- comprendre ses limites et les limites des moyens dont il dispose;
- prendre la responsabilité de son travail et reconnaître la portée de ses actions.

THE CONCEPT OF COMPETENCE

« Competence » is the ability to conceive and act in order to adequately respond to complex professional situations using an integrated set of resources (knowledge, skills, behaviours, attitudes, values, etc.)

Competence is acquired partly by academic training and partly by experience. Competence comes from an assemblage of competencies which for the Ordre des géologues are made up of contextual and professional competencies in addition to certain personal attributes.

To be eligible for licensure, a candidate must prove his/her competence by documenting adequate academic training and providing proof of appropriate experience with a competence reference.

PROFESSIONAL AUTONOMY

The professional autonomy expected of a geologist at the beginning of a career differs from that expected of a seasoned professional who has extensive experience and specific expertise.

The assessment of an applicant for a Permit from the Ordre des géologues aims to ascertain whether he/she has the required professional autonomy; this means that he/she can take responsibility for work performed and understands his/her limitations.

Therefore, the autonomy expected of the candidate for a geologist's permit implies the he or she can:

- perform most tasks with minimal supervision or guidance;
- work in a team or direct a team in certain circumstances;
- understand his/her limitations and the limits of the means available for the work;
- take responsibility for his/her work and recognize the impact of his/her actions.

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

ANNEXE

Informations complémentaires
Notions de compétence et de professionnalisme

14

DÉFINITION TRADITIONNELLE DE L'EXPÉRIENCE

Au Canada, les ordres professionnels en géologie et en ingénierie prescrivent l'acquisition d'expérience après les études en fonction de cinq objectifs :

a) Application des connaissances

L'expérience du candidat doit inclure : l'application de ses connaissances, une participation avec des responsabilités dans la planification et la réalisation de travaux de terrain ou de laboratoire, la cartographie et l'évaluation géologique systématique, l'analyse de données, l'intégration et la synthèse de données, l'utilisation et la maîtrise des méthodes d'essai, la mise en œuvre de procédés et de technologies et l'identification de risques naturels pour le public et pour l'environnement.

b) Compréhension de l'utilisation de son travail.

Le candidat aura acquis une compréhension du travail du géologue en tant que partie intégrante de projets de développement ou de protection des ressources ou du territoire.

Il aura démontré une compréhension des limites pratiques de la géologie et des outils utilisés dans le cadre de ses projets et dans l'accomplissement des buts désirés. Le candidat doit avoir pris des mesures en vue d'informer ceux qui ont recours à ses services des limites ainsi identifiées et de proposer des avenues pour pallier à ces limites ou, le cas échéant, de proposer des mises en garde appropriées pour les utilisateurs de son travail.

c) Gestion

Le candidat doit être en mesure de démontrer une implication dans la gestion et des responsabilités croissantes dans le temps.

Pour un professionnel, la gestion comprend la direction de projets, la supervision du personnel, les budgets et l'application socialement responsable des principes et pratiques de sa discipline.

d) Aptitudes de communication

Le candidat doit avoir la capacité de communiquer habilement avec ses supérieurs et collègues, les autorités, ses clients et le public.

Il devrait être en mesure de présenter avec compétence les résultats de son travail dans ses notes de travail ou dans les rapports de projets ou des présentations.

e) Impacts sur la société de son exercice

Le géologue doit avoir la pensée critique et la conscience de sa responsabilité professionnelle d'être à l'affût des situations menaçant la vie, les biens ou l'environnement et à porter de telles situations à l'attention des autorités responsables.

Le candidat devrait avoir conscience du rôle du géologue dans la société et de l'impact social des projets dans lesquels il est impliqué.

Il devrait apprécier le rôle du géologue et de son travail, dont l'impact sur l'environnement et l'économie et de même que sur l'avancement des sciences.

TRADITIONAL DEFINITION OF EXPERIENCE

In Canada, professional associations in geology and engineering require the acquisition of sufficient experience after graduation with five objectives:

a) Application of knowledge

An applicant's experience shall include the application of theory, active and responsible participation in the development and implementation of field or laboratory programs, mapping and systematic geoscientific evaluation, analysis of data, integration and synthesis of data, use and understanding of testing methods, implementation of processes and technology and the identification of geologic hazards and risk to the public and the environment.

b) Understanding of the use of his work

The applicant shall have obtained an understanding of the function of geoscientific work as an integral part of projects aimed at developing or protecting resources or land.

He shall show an understanding of the practical limitations of geoscience and of the tools used in the context of his projects and in achieving desired goals. The candidate shall have taken steps to inform those using his services of the limitations thereby identified and to propose alternative actions to mitigate the limitations or, as the case may be, to propose appropriate warnings to the users of his work.

c) Management

The applicant must be able to document reasonable progression toward increasing management involvement and responsibility over time.

For a professional, management includes project leadership, supervision of staff, budgeting and the socially responsible application of principles and practices of his discipline.

d) Communication skills

The applicant is required to be able to communicate effectively with superiors, co-workers, regulators, clients and the general public.

He should be proficient in the presentation of geoscience, from daily record and note keeping to major reports and presentations.

e) Societal implications of his practice

The geologist must be aware of the need for critical thinking and of his professional responsibility to guard against conditions which threaten life, property or the environment and to call such conditions to the attention of those responsible.

The applicant should be aware of the geologist's role in society and the social impact of projects in which he is involved.

He should understand the role of the geoscientist and his work, including, the impact on the environment, the economy and the advancement of science.

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

COMPETENCE REFERENCE

ANNEXE

Informations complémentaires
Notions de compétence et de professionnalisme

15

LES COMPÉTENCES CONTEXTUELLES

Un géologue peut exercer dans plusieurs sphères d'activité en cours de carrière mais il se spécialise souvent dans une seule. Le géologue en début de carrière est tributaire de l'organisation hôte et son stage ou son emploi ne permet généralement de développer qu'une ou deux compétences contextuelles. L'Ordre demande au candidat de démontrer son autonomie professionnelle dans tous les éléments d'au minimum une compétence contextuelle. Le tableau suivant explicite sommairement les différents crénos d'activité retenus pour l'évaluation des compétences contextuelles des candidats au permis de géologue.

GÉOLOGIE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES MINÉRALES, PÉTROLIÈRES OU GAZIÈRES

Compétence / Activité		Détails additionnels
CC1	Effectuer des levés géoscientifiques	Cartographie et inventaire : Travaux réalisés essentiellement en surface dans le but d'améliorer la connaissance d'un territoire. En grande partie l'apanage des services gouvernementaux.
CC2	Réaliser des programmes d'exploration pour caractériser des formations géologiques ou des gîtes minéraux ou d'hydrocarbures	Exploration minérale : Travaux ayant recours à des méthodes intrusives (décapage, tranchées, forages). En grande partie fait pour le compte de compagnies juniors ou de compagnies minières ou pétrolières.
CC3	Contribuer à l'évaluation de gîtes minéraux ou d'hydrocarbures	Mise en valeur : Travaux de compilation, d'analyse et d'interprétation des données acquises et d'exploration avancée visant la mise en valeur d'un gîte. Études de faisabilité et planification d'exploitation.
CC4	Contribuer à la mise en production et à l'exploitation optimale de gisements	Production : Travaux en continu sur un gisement en production visant son exploitation optimale et sécuritaire ainsi que la recherche et la mise à jour de réserves additionnelles.

GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET HYDROGÉOLOGIE

CC5	Réaliser des levés géoscientifiques (géologiques, géochimiques, géophysiques, géotechniques, hydrogéologiques, géothermiques)	Cartographie et inventaire : investigations essentiellement en surface pour fins de reconnaissance ou d'inventaire d'un territoire ou d'un site. En partie l'apanage de services gouvernementaux (ex. cartes hydrogéologiques) ou d'études préliminaires pour des aménagements importants (ex. barrages, lignes électriques, routes).
CC6	Réaliser des programmes d'investigation ou de caractérisation des conditions de la surface et du sous-sol ou des ressources en eau, en matériaux ou géothermiques	Études de sites : Travaux exploratoires ayant recours à des sondages, des essais in situ, etc., dans le but d'établir des constats, des diagnostics ou un potentiel. Par ex., des études de fondations pour un ouvrage, d'un banc d'emprunt, d'une nappe à capter, d'un terrain contaminé, etc.
CC7	Déterminer des mesures et des actions pour des fins d'aménagement, de protection, de rectification, de réhabilitation ou d'exploitation	Conception : compilation, analyse et interprétation des données acquises en vue de la conception d'actions/ouvrages correctifs ou de mise en valeur d'une ressource. Par ex., les études visant la conception d'une fosse minière, d'un captage d'eau souterraine, de la restauration d'un terrain contaminé, etc.
CC8	Contrôler les paramètres géoscientifiques lors de la mise en place et du suivi des mesures et des actions	Monitoring et suivi : Travaux de surveillance et de mesures durant ou suivant la mise en place des ouvrages, correctifs ou d'exploitation afin d'en assurer la conformité et d'optimiser leur performance. Par ex., suivi de nappe, contrôle des parois d'excavation, etc.

GÉOPHYSIQUE ET TÉLÉDÉTECTION

CC9	Planifier des études géophysiques ou de télédétection	Élaboration de programmes de travail ou de devis pour la réalisation de levés géophysiques ou d'études en télédétection
CC10	Réaliser des levés géophysiques ou acquérir des données de télédétection	Acquisition des données brutes (enregistrements géophysiques, images, etc) par mesures au sol ou à distance (par bateau, aéronef ou satellite).
CC11	Traiter des données brutes issues de levés géophysiques ou de la télédétection	Application de filtres, rehaussements et autres traitements portant sur des données brutes ou images en vue de leur interprétation
CC12	Interpréter les données traitées	Activité visant la production d'une information concernant la géologie d'un territoire ou certaines caractéristiques du sous-sol d'un terrain.